



DECLARATION PREALABLE

« CTM du 17 mars 2016 »

Monsieur Le Président,

Mesdames, Messieurs les représentants de l'Administration,

Mesdames, Messieurs, Chers (es) collègues,

Les organisations syndicales du Ministère de l'Intérieur membre de la FASMI UNSA se sont pleinement investies dans la négociation d'un protocole PPCR annoncé le 22 octobre 2015 par le président de la république.

Nous avons été reçus lundi 14 mars par le Ministre de l'Intérieur dans une réunion de concertation qui a permis aux représentants de la FASMI, seule fédération représentant l'ensemble des métiers de la POLICE NATIONALE de faire valoir leurs revendications cohérentes et étayées.

Le Ministre, tout en étant très attentif, a pris bonnes notes de nos légitimes préoccupations.

Force est de constater aujourd'hui que ces négociations, difficiles à démarrer, commencent à prendre forme mais sont pourtant loin d'être finalisées.

Malgré le gel du point d'indice depuis 2010, les agents du Ministère de l'intérieur ont continué à travailler dans l'abnégation la plus totale mais aujourd'hui, comme l'ensemble des fonctionnaires, ils attendent avec une certaine impatience une revalorisation substantielle du point d'indice afin d'améliorer leur pouvoir d'achat.

Par le plan préfectures nouvelles génération (PPNG), nous avons bien noté, la double occasion qui se présentait au ministère.

A la fois celle d'une évolution technologique permettant notamment une rationalisation de la commande de titres en ligne par l'utilisateur, sans se déplacer aux guichets, mais aussi une **pyramide des âges favorable aux départs à la retraite en masse, idéale pour condenser missions et moyens en effectifs sur 5 ans.**

La FASMI prend également bien en compte que cette nouvelle conception d'un Etat plus rassemblé et dynamique, s'accompagne obligatoirement **d'une sécurisation du parcours professionnel de nos collègues et d'un gain en termes de carrière et de rémunération, à travers une formation d'un haut niveau qualitatif et un repyramidage des corps.**

C'est un point d'une **importance capitale** et nous y serons attentifs.

La **vigilance** s'exercera de notre point de vue sur les **conditions de travail** qui ne devront pas se dégrader et même s'améliorer.

L'objectif d'être plus efficace doit, selon nous, s'accompagner d'un droit à la reconnaissance et à la bienveillance au travail.

Nos collègues sont majoritairement expérimentés et habiles dans leurs fonctions et doivent être reconnus pour cela, particulièrement par les taux dérogatoires de promotion et le dégel du point d'indice.

Nous soutenons les éléments du PPNG et du PPCR qui ratifient le fait que la **fonction publique de carrière soit entérinée.**

Notamment par la mise en place des concours internes et examens professionnels permettant le passage respectif de catégorie C en B et de catégorie B en A, ainsi que l'obligation de dérouler à minima sa carrière sur deux grades.

J'appelle votre attention sur un point précis qui concerne nos collègues contractuels sur le périmètre de la Police Nationale. Nous déplorons que la commission consultative paritaire les concernant ne se soit pas réunie depuis les élections, ce qui confère une inégalité de traitement en termes de carrières.

Pour conclure, depuis le 15 mars, les Inspecteurs et Délégués au Permis de conduire et à la Sécurité Routière sont en grève à l'appel du syndicat Autonome National des Experts de l'Éducation Routière, le SANEER, syndicat national affilié à notre fédération.

L'UNSA-FASMI apporte son soutien inconditionnel aux agents de l'éducation routière.

L'examen du permis de conduire est le premier examen de France, il permet l'insertion dans le monde du travail de la jeunesse, qui malgré les déclarations d'intention au gré de l'actualité, se sent de plus en plus laissée-pour-compte dans notre société.

L'UNSA-FASMI rappelle que le permis de conduire est le premier examen de France et que seul un examen d'État permet, grâce au statut des fonctionnaires, de garantir aux candidats au permis de conduire une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

L'UNSA FASMI considère que les revendications liées au pouvoir d'achat, à l'avenir et aux missions des agents de l'éducation routière sont légitimes au vu de l'investissement et du professionnalisme dont ont fait preuve les Inspecteurs et Délégués dans la mise en œuvre de la réforme du permis de conduire décidée par le ministre en juin 2014.

L'objectif principal, la réduction des délais d'attente est maintenant atteint.

Le dialogue doit être rétabli, le Ministère se doit de répondre aux agents en attente de reconnaissance, inquiets pour leur avenir et leur mission de service public.

LES REPRESENTANTS FASMI